

N° 138/2009 -	Marché négocié - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION POUR 18.000 EH SUR LA COMMUNE DU MUY Autorisation de signature du marché
---------------	--

Le Maire,

La Commune du MUY dispose actuellement d'une station d'épuration qui fonctionne de manière satisfaisante au niveau de la qualité de ses rejets. Pourtant, la Sous-Préfecture a demandé une augmentation de la capacité de cette station qui est effectivement en surcharge, afin d'être en adéquation avec les normes réglementaires.

La Ville a donc décidé de procéder dans les meilleurs délais à la construction d'un nouvel ouvrage qui répondra aux normes en vigueur en la matière. Cette nouvelle station sera d'une capacité de traitement de 18.000 EH, ce qui est largement suffisant pour couvrir les besoins communaux actuels et à venir. S'agissant d'une réalisation délicate, la Commune souhaite s'orienter vers un marché de conception/réalisation, qui est une procédure complexe.

Il a donc été décidé de recourir aux prestations d'un assistant au maître d'ouvrage (AMO) qui sera à même d'élaborer un programme fonctionnel détaillé, de rédiger les pièces en vue de la consultation des entreprises et d'assister la Ville, tant dans la réalisation des prestations annexes (études géotechniques, contrôle technique...) que dans la passation du marché de conception/réalisation, le suivi des travaux et l'année de parfait achèvement.

Une consultation en vue de désigner cet AMO a donc été lancée par le biais d'un marché négocié à tranches conditionnelles passé suivant les dispositions des articles 34, 65, 66 et 72 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 03 juillet 2009. A l'issue de la date limite de réception des candidatures, huit plis ont été réceptionnés dans les délais impartis soit avant le 10 août 2009 à 16 h 00. Cinq candidats ont été admis à présenter une offre, et le dossier de consultation leur a été adressé par courrier du 24 août 2009. La date limite de réception des offres a été fixée au 24 septembre 2009 à 16 h 00.

Seules deux propositions ont été réceptionnées dans le délai imparti : il s'agit de celles du groupement AZUR ENVIRONNEMENT / CEREG / ALIZE ENVIRONNEMENT et du cabinet MERLIN.

Les offres de ces candidats ont été analysées et les négociations se sont tenues en Mairie du MUY respectivement les 12 et 13 octobre 2009 à 10 h 00.

Par la suite, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 octobre 2009 à 14 h 00 afin d'examiner les offres après négociations et d'attribuer le marché.

Suite à l'examen approfondi des propositions, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché au groupement AZUR ENVIRONNEMENT / CEREG / ALIZE ENVIRONNEMENT.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces prestations et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir entre la Ville du MUY et le groupement AZUR ENVIRONNEMENT / CEREG / ALIZE ENVIRONNEMENT, dont le mandataire est la société AZUR ENVIRONNEMENT de Narbonne (11100) – Z.A.C. de Réveillon - 29, rue des Cisterciens, pour un montant forfaitaire décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : Quarante mille euros Hors Taxes (40.000,00 € HT), soit Quarante sept mille huit cent quarante Euros Toutes Taxes Comprises (47.840,00 € TTC)*
- Tranche conditionnelle n° 1 : Cent soixante mille Euros Hors taxes (160.000,00 € HT), soit Cent quatre vingt onze mille trois cent soixante Euros Toutes Taxes Comprises (191.360,00 € TTC)*
- Tranche conditionnelle n° 2 : Cent soixante quatre mille cent Euros Hors Taxes (164.100,00 € HT), soit Cent quatre vingt seize mille deux cent soixante trois Euros et soixante centimes Toutes Taxes Comprises (196.263,60 € TTC)*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces prestations et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir entre la Ville du MUY et le groupement AZUR ENVIRONNEMENT / CEREG / ALIZE ENVIRONNEMENT pour un montant forfaitaire décomposé comme indiqué ci-dessus.